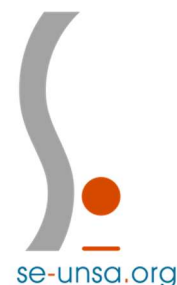


Déclaration du SE-UNSA CAPD 29 avril 2021



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames Messieurs les membres de cette CAPD,

Cette CAPD se tient à une date qui aurait dû être au milieu des congés de printemps. Au SE-UNSA, nous avons porté, et nous portons toujours, la nécessité de pouvoir maintenir les écoles et les établissements ouverts autant que possible, tout en anticipant le fait qu'il allait peut-être falloir à nouveau les fermer.

Il aura fallu attendre plus de deux jours après la décision du Président de la République pour avoir des instructions précises et les décisions organisationnelles portées à la connaissance de tous.

L'UNSA Éducation avait porté la nécessité d'anticiper et d'organiser le distanciel puis la reprise avec les personnels mais aussi les collectivités territoriales et les préfets. L'expérience de l'an passé aurait dû servir. Force est de constater que l'anticipation et la collaboration ne sont toujours pas à l'œuvre. Pour être prêts, il ne suffit pas de le décréter ni de le répéter, il faut le préparer. Le préparer ensemble.

Et, nous le répétons encore ici, le SE-UNSA demande un accès prioritaire à la vaccination, sans limité d'âge, pour tous les enseignants, et personnels en lien avec les enfants.

Deuxième sujet qu'il devient nécessaire et indispensable de traiter pour le SE-UNSA: les conséquences de cette crise au long cours pour les personnels. Les chocs multiples, l'accumulation des nombreuses situations de mise en tension depuis maintenant un an nécessitent que leur employeur se préoccupe des conséquences pour les personnels. Certes, le ministre et plus largement l'exécutif et la société ont reconnu et remercié les personnels pour leur investissement exceptionnel. Pour autant, cela ne suffit pas à dépasser les conséquences de moyen et long termes sur les conditions de travail et la santé de nos collègues. Qu'il s'agisse des personnels privés de leur activité en raison de leur vulnérabilité, des personnels contraints de mener des journées et de semaines de travail interminables pour faire face à la gestion des urgences, des contraintes d'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et leur orientation mais aussi leur situation sociale, leur santé physique et psychologique, de la nécessité de s'adapter incessamment à des évolutions des protocoles, de la nécessité de s'auto-former pour s'adapter à l'enseignement et au suivi à distance des élèves, de la communication avec leurs familles, de l'effacement des limites entre vie personnelle et vie professionnelle, des risques psychosociaux résultant notamment des injonctions contradictoires parfois même entre les différents échelons décisionnels de l'Éducation nationale.

Pour le SE-UNSA, il est nécessaire de conduire cette étude d'impacts des effets de la crise sur les personnels de tous les métiers et de construire les réponses et régulations nécessaires.

A propos de cette CAPD, au SE-Unsa, nous nous sommes vivement opposés à la loi dite de « modernisation » de la Fonction Publique et tout particulièrement sur le fait qu'elle supprime les compétences des deux domaines qui comptent le plus pour nos collègues : les mutations et l'avancement-promotion.

Face aux nombreuses raisons qui justifiaient le maintien des compétences des CAP en matière de mobilité et de promotion de la profession, notre employeur nous a assuré que les personnels n'y perdraient rien, et encore moins des droits, et seraient même au contraire mieux accompagnés par leur employeur, de façon individualisée. Un an et demi après la mise en œuvre de la loi, nous ne pouvons que regretter l'isolement dans lequel les collègues se retrouvent, qu'il s'agisse d'être informés sur les modalités de gestion de leur carrière ou encore sur l'explicitation d'une décision les concernant à titre individuel.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas là de remettre en question la qualité de travail ou encore la volonté de nos collègues administratifs à répondre aux besoins des collègues, mais bel et bien de dénoncer le nouveau cadre de consignes qui leur est désormais donné.

Au SE-Unsa, nous sommes responsables vis-à-vis du droit de chaque collègue de comprendre son déroulé de carrière afin de pouvoir en vérifier l'absence d'écueils et avoir la visibilité nécessaire pour se projeter, se donner des perspectives et faire ainsi les bons choix. Aussi, quels que soient les choix de la politique en place, nous continuerons d'œuvrer d'une part auprès de notre employeur par nos revendications et d'autre part auprès de nos collègues par notre accompagnement rigoureux.

En matière d'amélioration, le SE-Unsa demande, entre autres, une augmentation des contingents de passage à la hors-classe, une révision des critères d'éligibilité au vivier 1 de la classe exceptionnelle afin que plus aucune promotion ne soit perdue, et urgemment cette année et les suivantes avec la création du 7ème échelon HC, et enfin une appréciation non arbitraire en cas d'absence de RDV de carrière.

En matière de droit, le SE-Unsa exige que tout collègue soit informé de sa promouvabilité à un échelon ou un grade supérieur, de son résultat de promotion ou de non promotion accompagné des éléments suffisants pour comprendre ce résultat et enfin des voies et délais de recours contre toute décision.

Nous nous interrogeons de plus, sur la manière de noter la valeur professionnelle des collègues. L'avis final est posé par le Dasen, suivant les valeurs attribuées dans les 11 items proposés, donc les croix avec avis excellent/très satisfaisant/satisfaisant/à consolider.

Lors d'un rdv de carrière, chaque IEN pose son avis éclairé sur chacun de ces items grâce à ce qu'il constate, connaît du dossier et ce qui ressort de l'entretien avec l'enseignant.

Or, de nombreux retours identiques de collègues, suite à leur rdv de carrière, dans des circonscriptions différentes donc des IEN différents, nous inquiètent : les IEN ont expliqué aux collègues que pour certains items, même s'ils méritaient une croix dans la colonne « excellent », ils n'étaient pas sûrs de pouvoir la mettre car cela dépendrait de ce qu'ils constateraient chez les autres enseignants rencontrés, et qu'ils n'auraient donc peut-être qu'un avis « très satisfaisant » pour cet item.

Au vu du nombre d'IEN qui ont eu ce discours, nous nous interrogeons sur une éventuelle consigne qui leur aurait été donnée.

Il nous paraîtrait choquant qu'un avis sur un item soit contingenté alors même que la valeur professionnelle pour cette compétence aura été constatée !

Le SE-UNSA ne comprend pas pourquoi les avis finaux sont contingentés comme dans le 2nd degré alors qu'il est juste demandé une vigilance aux équilibres excellent/très satisfaisant pour le 1^{er} degré, rien n'empêchant donc qu'il y ait plus de 30% d'avis excellents.

Cela nous interroge donc : quelle politique départementale a été choisie cette année pour déterminer l'avis final pour chaque enseignant ?

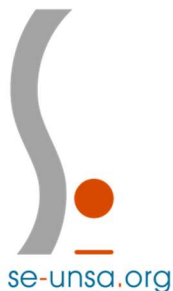
De plus, pourquoi les collègues reçoivent-ils leur compte-rendu de rdv de carrière aussi tardivement dans l'année ? Certains plus de 6 mois après avoir rencontré leur inspecteur !

Nous étudions aujourd'hui la situation des collègues qui ont saisi la CAPD suite à la demande de voir modifier leur avis final qui leur permettra d'accéder à la Hors-Classe, plus ou moins rapidement.

Le SE-UNSA rappelle qu'elle souhaiterait que la génération sacrifiée puisse aussi accéder à la révision de son avis pérenne uniforme, un simple « satisfaisant » posé sans rdv de carrière aux collègues à l'échelon 9 à ce moment là, alors que les avis excellents et très satisfaisants, contingentés à l'époque, avaient tous été donnés aux échelons supérieurs.

Le SE-UNSA s'inquiète fortement pour tous ces collègues aux dossiers irréprochables, passés auparavant au grand choix, aux notes excellentes et avis dithyrambiques, dont la valeur professionnelle aujourd'hui non reconnue va peser lourd et risquera de leur retarder un passage pourtant mérité à la Hors-Classe bien avant ceux qui auront bénéficié, eux, d'un véritable rdv de carrière.

Je vous remercie pour votre écoute.



Adeline Giovanella

Secrétaire départementale du SE-UNSA 54